

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 1^{er} juillet 2022 à 20h30, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 27 juin 2022

Affichage aux panneaux : le 27 juin 2022

Présents : 10 membres dont 1 en visioconférence

Votes : 10 votants

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo, et GAZAR Chloé (en visioconférence).

Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : CAMOIT Frédérique

Absents : GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie, JEAN BAPTISTE Morgane et GOERGEN Julien

Désignation du secrétaire de séance : MARTIN Dominique

Le procès-verbal du 20 mai dernier n'appelle aucune observation.

Monsieur le maire sollicite l'ajout au point 3 de la demande d'adhésion d'un EPCI au SE60.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1. Commission SMEPS- SYNDICAT MIXTE D'EAUX POTABLES DES SABLONS

Les statuts du Syndicat Mixte d'Eaux Potables des Sablons (SMEPS) du 18 novembre 2019 et notamment son article 6.1 indiquent la clé de répartition du nombre de délégués par commune au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal lors de ses séances du 4 et 27 juin 2020 a élu deux membres titulaires et un membre suppléant.

Or, les jours et heures de réunions ne coïncident pas toujours avec les disponibilités des actuels représentants. Il convient donc de procéder au remplacement d'un membre titulaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Ludovic GORINE, membre titulaire en remplacement de Monsieur Pierre GOIX.

2. Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

La présente convention s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de schéma de mutualisation des moyens. Elle vise à définir les modalités de travail entre la Communauté de Communes Thelloise et la commune adhérente.

En s'appuyant sur l'expertise technique de la Communauté de Communes, la commune assure la protection de ses intérêts et garantit le respect des droits des administrés.

Une téléprocédure sera mise en place prochainement pour recevoir et instruire par voie dématérialisée les demandes d'urbanisme à l'instar des communes de plus de 3 500 habitants.

L'utilisateur pourra ainsi suivre en temps réel l'instruction de sa demande.

La participation financière de la Commune sera de 0,78 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la Convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3. Extension électrique basse tension Syndicat d'énergie de l'Oise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'extension électrique basse tension en souterrain au 75 rue du Bois des Moines sont nécessaires.

Le coût prévisionnel des travaux TTC s'élève à 4 501,48 €.

Le syndicat d'énergie de l'Oise subventionne ces travaux à hauteur de 40% hors frais de gestion, soit un montant subventionnable de 3 798,12 €.

Ainsi, le coût des travaux pour la Commune : 1 997,53 € + 281,34 € (frais de gestion) = 2 278,87 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la proposition financière du SE60.

3.1 Adhésion de la Communauté de Communes Vexin Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise

La Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 8 décembre 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles :

- Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique
- Maîtrise de la Demande en Energie et Énergies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au SE60.

4. Vente de bois

Monsieur LEGRAND affirme que c'est l'Office National des Forêts qui fixe le prix de la vente de bois et que la Commune ne doit pas prioriser ses administrés.

Madame VAN EECKHOUT répond que cela dépend de la provenance du bois.

Le Conseil Municipal n'ayant pas suffisamment d'éléments pour débattre à ce sujet, décide de reporter ce point au prochain Conseil.

5. Création d'un compte WhatsApp

Un compte **WhatsApp** interne à l'ensemble du Conseil et du secrétariat a été créé le vendredi 3 juin et a été mis en place auprès de l'ensemble du Conseil Municipal le mardi 7 juin 2022.

Ce système de communication moderne permet une rapidité de diffusion de l'information en interne.

6. Installation panneaux

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil des volontaires pour l'installation des panneaux.

7. Remerciements

Monsieur le Maire remercie Monsieur LIMA Paulo pour l'ensemble des travaux réalisés sur la commune.

Messieurs LE BOURGEOIS Sébastien, MARTIN Lionel et LIMA Paulo pour le chenil.

Madame GAZAR Chloé pour son investissement concernant le journal.

Madame VAN EECKHOUT Aude et Madame PERRIOT Véronique pour le travail sur l'Accueil Collectif des Mineurs.

Madame MARTIN Dominique pour son investissement à l'occasion de la soirée karaoké.

Messieurs GOERGEN Julien et Bernard ainsi que le groupe de Musicien « Des Copains d'abord » pour leur prestation.

Madame LE CAM Valérie pour la décoration de la salle.

L'équipe de l'Accueil Collectif des Mineurs pour leur efficacité dans leur travail.

Enfin, Monsieur le Maire remercie les Coudraysiens présents au bureau de vote.

Questions diverses

14 juillet 2022

Madame MARTIN rappelle l'apéritif citoyen prévue à 12h dans la cour de la Mairie pour tous les coudraysiens.

Eclairage Public

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour choisir la couleur des lampadaires. La couleur gris clair est retenue et la hauteur des lampadaires fixée à 4 mètres.

Travaux

Monsieur le Maire demande aux coudraysiens de faire attention aux travaux et demande que soit respectée la limitation de vitesse.

Fibre

Monsieur LEGRAND rapporte un problème de fibre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 41.

Liste des délibérations :

- ❖ N° 25-22 : *Election des délégués dans les organismes extérieurs : SMEPS*
- ❖ N° 26-22 : *Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme*
- ❖ N° 27-22 : *Extension électrique bt souter 75 rue du bois des moines*
- ❖ N° 28-22 : *Adhésion de la Communauté de communes Vexin Thelle au SE60.*

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance